ASSEMBLÉE NATIONALE

Lydie DUPUY
Députée du Gers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 29 mars 1985

INTERGROUPE des PARLEMENTAIRES
membres de la
LIGUE des DROITS de l'HOMME

Chers amis,

L'Intergroupe des Parlementaires membres de la Ligue des Droits de l'Homme vous invite à participer à la réunion - conférence de Presse sur le procès du Comité Turc pour la Paix et les nouvelles inculpations dont ses membres sont victimes.

Cette réunion se tiendra sous la présidence conjointe de Robert VERDIER, Président de la commission Questions internationales de la LDH, et de moi-même,

TÜSTAV ARŞİVİ
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

* le 15 avril 1985 de 10 heures à 12 heures 30
* à l'Assemblée Nationale (salle du 3ème sous-sol)
101, rue de l'Université 75355 Paris.

Jean-Pierre FOURRE, député membre de l'Intergroupe qui suit particulièrement le dossier de la Turquie, et l' amiral SANGUINETTI, qui a effectué une mission récente en Turquie pour la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, apporteront leurs témoignages aux côtés de deux responsables du Comité Turc pour la Paix : Ataol BEHRAMOGLU, vice-président, et Ayfer COSKUN, inculpée du second procès du Comité.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Lydie DUPUY
Présidente de l'Intergroupe des Parlementaires membres de la LDH.

P.S. : Présenter cette invitation à l'entrée de l'Assemblée

101, Rue de l'Université
PARIS VII°
Bureau 73.38

APPEL EN FAVEUR DES CONDAMNES DE L'ASSOCIATION TURQUE POUR LA PAIX

(Comité de la paix de TURQUIE)

Le procès ouvert contre les dirigeants du Comité de la Paix de TURQUIE est terminé.

6 des 18 dirigeants de ce Comité, dont le Président, l'Ancien Ambassadeur Mahmet DIKERDEM et le Vice-Président, ancien Batônnier d'Istambul Orhan APAYDIN, ont été condamnés à 5 et 8 ans de prison ferme.

Cependant, grâce à l'action de la solidarité de tous les partisans de la paix et des défenseurs des droits de l'Homme, Messieurs DIKERDEM et APAYDIN ont été remis récemment en liberté provisoire, après de longs mois de détention. Alors que la défense a fait appel à la cour de cassation militaire, un second procès vient de s'ouvrir contre 48 anciens membres du Comité de la Paix de Turquie. D'après l'acte d'accusatio du Procureur Militaire, ce second procès sera élargi et concernera 151 personnes.

Ces hommes sont traduits sur le banc des accusés pour le seul délit d'opinion parce que s'étant prononcés pour une paix juste et durable, pour le désarmement et le respect des accords de l'acte final d'HELSINKI. Ils n'ont participé à aucune action terroriste, ils n'ont commis aucun crime.

Solidaires de leur action, nous autres Parlementaires signataires, demandons en conséquence aux autorités Turques de prendre toutes mesures pour cesser le procès en cours et assurer la libération des membres du Comité de la Paix de Turquie.

Signé :

FOURRE	France	VOYATZIS	Grèce
WILQUIN	France	FLEMING	Grèce
LAGORCE	France	RIESEN	Suisse
SENES	France	VAN DEN BERGH	Pays Bas
PIGNION	France	HESELE	Autriche
BERRIER	France	HARDY	Grande Bretagne
VERDE	Espagne	HUGHES	Angleterre
DEJARDIN	Belgique	BUDTZ	Danemark
MARTINEZ	Espagne	AASEN	Norvège

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI TÜSTAV ARŞİVİ

Adresser signatures de soutien à : M. Jean-Pierre FOURRE
Vice-Président de l'ASSEMBLEE NATIONALE
ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université 75007 PARIS